Charte de l'élu responsable – Janvier 2026

4 chapitres et 19 engagements :

1. Éthique, exemplarité et responsabilité

L'image de l'élu passe par une conduite irréprochable, fondée sur l'exemplarité, l'humilité et l'intégrité.

Je m'engage à :

1. Agir durablement pour l'intérêt de mon territoire, dans une vision à long terme, inclusive et responsable.
2. Aller au-delà des obligations légales de la charte de l'élu local, en étant le garant et en veillant à sa diffusion.
3. Déléguer les responsabilités et les postes dans les instances, en favorisant la compétence et la diversité.
4. Me comporter de façon exemplaire, en cohérence avec mes fonctions.
5. Je m'engage à avoir un casier vierge du bulletin n°2 (Les infractions d'atteintes à la personne humaine, les infractions traduisant un manquement au devoir de probité, les infractions de corruption et trafic d'influence, les infractions de recel ou de blanchissement…).
6. Me former dès le début de mon mandat et sensibiliser l'ensemble de mes collègues à l'importance de la formation.

2. Transparence et redevabilité

La confiance des citoyens repose sur la clarté des décisions, la lisibilité des choix budgétaires et l'explication des résultats.

Je m'engage à :

1. Mettre en œuvre une politique d'achats responsables, transparente et éthique.
2. Mettre en adéquation les dépenses publiques avec les objectifs stratégiques du mandat, en assurant leur cohérence.
3. Communiquer régulièrement et de manière pédagogique sur la situation financière de la collectivité.

3. Transition écologique

L'élu local joue un rôle clé dans l'adaptation de son territoire face aux enjeux climatiques et environnementaux, il en est un acteur indispensable.

Je m'engage à :

1. Développer une sobriété énergétique et numérique.
2. Déployer les mobilités décarbonées pour les véhicules de ma collectivité.
3. Préserver les ressources naturelles, les zones sensibles et la biodiversité.

Cabinet parlementaire du sénateur Henri CABANEL,
Florence COMBES-BOULARD Directrice de cabinet,
Samira ERRIK Attachée parlementaire

ENGAGÉ RSE MODÈLE AFAQ 26000 Exemplaire ★★★ AFNOR CERTIFICATION

4. Gouvernance et amélioration continue

Une gouvernance responsable favorise la participation, la qualité de service et le progrès collectif.

À l'égard des acteurs externes (citoyens, associations, institutions…), je m'engage à :

1. Garantir un traitement équitable et réactif des demandes citoyennes.
2. Soutenir et initier des actions solidaires.
3. Promouvoir la citoyenneté active, notamment par la pédagogie des droits et des devoirs.
4. Organiser des démarches collaboratives

À l'égard des acteurs internes (élus, agents, collaborateurs…), je m'engage à :

5. Gérer les ressources humaines avec responsabilité et équité.
6. Lutter activement contre toutes formes de discrimination.
7. Mettre en place un plan de formation adapté aux missions et aux évolutions des métiers.